

A QUI S'ADRESSE CE CONTRAT ? Les particuliers à la recherche d'une couverture de protection juridique optimale. Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS et leurs enfants fiscalement à charge).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- L'atteinte à la personne
- Le changement de régime matrimonial
- Le divorce et la rupture de la vie commune
- La filiation l'adoption
- Les donations les legs et libéralités
- Les successions
- La dépendance
- Les mesures de protection d'un proche
- Les emplois familiaux
- Le droit de visite des grands-parents
- L'habitation
- Les constructions et gros travaux immobiliers

- Les relations avec les services publics
- Les transactions immobilières
- La consommation
- Les loisirs
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- La fiscalité
- Le travail
- Le patrimoine mobilier
- L'automobile
- La conduite responsable

LES EXEMPLES D'INTERVENTION

- L'assuré a l'intention de faire une donation à son petit fils et est confronté à des oppositions familiales.
- L'assuré a des fissures dans le mur de sa maison et l'assurance dommages-ouvrage refuse d'intervenir.
- L'appartement "de rêve" loué pour les vacances est au beau milieu d'un chantier.

LE TARIF

198 € /an (tarif 2018)

LES CONDITIONS
DE LA GARANTIE

Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)

Plafond de garantie par sinistre : 22 313 € Dont plafond expertise judiciaire : 5 419 €

Seuil d'intervention : 0 €

Franchise : 0 €

